



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un parking public sur la commune de Soorts-Hossegor (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°41a "Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus".	Parking public de 81 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un espace de stationnements aux abords du groupe scolaire de Soorts-Hossegor.

Il sera composé de 81 places, dont 3 PMR, sur une surface de 2660 m², avec :

- Stationnements végétalisés : 890 m²
- Accès et voirie : 1197 m²
- Espaces végétalisés : 573 m²

L'emprise du projet concerne d'anciennes arènes, dont les infrastructures seront démolies, et un espace vert entretenu planté de jeunes platanes à l'Est.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet communal a pour objectif de répondre à un besoin de stationnements sur une zone où sont présents des écoles et des équipements sportifs.

La commune souhaite ainsi aménager une zone de stationnement sécurisée et végétalisée, en lien avec l'école et les connexions piétonnes périphériques.

Le projet est compatible avec le zonage du document d'urbanisme (PLUi de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, MACS) ==>Les terrains sont classés en zone U du PLUi, à savoir en "Zone urbaine".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains du projet, situés entre l'Avenue des écoles et l'avenue du Colonel Gonnet, sont actuellement occupés par :

- d'anciennes arènes ouvertes,
- un espace vert entretenu à l'Est.

Les travaux dureront 3 mois et consisteront à :

- enlever les structures existantes de l'arène,
- aménager les 81 places de stationnements,
- aménager les circulations routières et piétonnes associées,
- créer un accès au parking depuis l'Avenue des écoles,
- réaliser les plantations.

Le projet nécessitera de supprimer 6 arbres. Se référer au plan de composition en Annexe 4 qui localise les arbres concernés. Néanmoins, le projet d'aménagement paysager prévoit de planter 32 arbres qui constitueront une continuité arborée avec le quartier.

Pour mémoire, le bosquet existant au Sud des arènes (hors emprise) ne sera pas concerné par les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.

Le parking public sera composé de 81 places de stationnement dont 3 PMR (personne à mobilité réduite).

Les stationnements seront de type "dalle gazon" afin de favoriser l'infiltration et l'intégration paysagère.

Les eaux pluviales seront traitées par infiltration, via des chaussées réservoir, avec un exutoire de sécurité vers le réseau "eaux pluviales" communal situé au droit de la parcelle. Un décanteur-déshuileur sera également mis en place.

Au-delà de la fonction première d'une zone de stationnement, le projet prévoit de créer des connexions piétonnes avec le contexte environnant. Ainsi, une traversée sera établie d'Est en Ouest afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité depuis le complexe sportif jusqu'à l'école ou l'arrêt de bus.

De plus, la végétalisation en cœur de site et en périphérie permettra d'assurer l'intégration paysagère de l'équipement et d'accompagner les riverains dans leur déambulation quotidienne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet	2660 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue des écoles
40150 SOORTS-HOSSEGOR

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 25' 17" 310 Lat. 43 ° 39' 45" 58N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'emprise du Site patrimonial remarquable (AC4) "SPR de SOORTS-HOSSEGOR".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) "40DDTM20110003 - PPRL du secteur Bourret Boudigau", aléa "Recul du trait de côte et de falaises Par submersion marine", prescrit le 28/12/2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'emprise du site inscrit "Etangs landais sud" n°SIN0000208
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui des "Zones humides associées au marais d'Orx " (FR7200719, Directive Habitats Faune Flore), localisé à environ 1,8 km au Sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains occupés par les anciennes arènes, et un espace vert entretenu, à l'Est, sur lequel sont présents de jeunes platanes. Il s'agit de milieux artificialisés qui ne présentent pas d'enjeu. En revanche, le bosquet existant au Sud (hors emprise) ne sera pas concerné par les travaux. De plus, des mesures seront prises afin d'éviter les risques de pollution en phase chantier. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non situé à proximité d'un site Natura 2000 (1,8 km de distance).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains occupés par les anciennes arènes, et un espace vert entretenu, sur la partie Est, sur lequel sont présents de jeunes platanes. Il s'agit donc de milieux artificialisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques identifiés sur la commune (source : georisque.gouv.fr) : - Feu de forêt ==> terrains du projet en milieu urbain peu concernés, - Inondation (par submersion marine et par une crue) => non concernés, - Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises => non concernés, - Mouvement de terrain - Tassements différentiels => non concernés, - Risque sismique "faible" => terrains concernés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase travaux : trafic lié au démantèlement des anciennes arènes et aux aménagements de l'espace de stationnement (engins, camions). Impact temporaire (durée des travaux, 3 mois). - En phase aménagée : le parking n'aura pas pour conséquence d'augmenter le trafic. Il permettra juste d'accueillir les usagers des équipements publics alentour (écoles et complexe sportif).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Nuisances sonores liées aux travaux mais impact temporaire (durée des travaux, 3 mois). Ils ne seront réalisés qu'en journée, et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores. - En phase aménagée, nuisances sonores liées aux circulations sur le parking (impact faible car vitesse de circulation limitée).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux du fait de la circulation des engins : impact faible et temporaire, ressenti uniquement autour des engins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eclairage nocturne du parking. - Eclairage nocturne des zones d'habitations alentour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement), impact faible et temporaire. - Phase aménagée : rejets liés au trafic des véhicules utilisant le parking. Rappelons que le parking n'aura pas pour conséquence d'augmenter le trafic. Il permettra juste d'accueillir les usagers des équipements publics alentour (écoles et complexe sportif).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront traitées par infiltration, via des chaussées réservoir, avec un exutoire de sécurité vers le réseau "eaux pluviales" communal situé au droit de la parcelle. Un décanteur-déshuileur sera également mis en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, déchets verts, etc.) seront expédiés vers des filières agréées. - Phase aménagée : essentiellement des déchets verts liés à l'entretien du parking.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère du projet : réalisation d'aménagements paysagers et conservation du bosquet au Sud (hors emprise).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains occupés par les anciennes arènes, qui ne sont plus utilisées à ce jour, et un espace vert entretenu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches (1 km de distance) recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 7/06/2021), ayant fait l'objet d'un avis, sont :

- "Réaménagement du centre ville de SOORTS-HOSSEGOR" (enquête Bouchardeau, 2011), à environ 400 m à l'Ouest,
- "Autorisation loi sur l'eau pour la restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac d'Hossegor (40)" (Loi sur l'eau", 2016), à environ 500 m à l'Ouest,
- "Construction d'une résidence de 31 logements à Soorts-Hossegor" (cas par cas, 2018), à environ 560 m au Sud-ouest,
- "Aménagement d'une aire de stationnement pour camping" (cas par cas, 2013), à environ 1 km au Nord.

==>Compte tenu de la nature de ces projets, de leur distance et de leur date de réalisation, les effets cumulés concernent essentiellement les surfaces imperméabilisées.

Rappelons toutefois ici que les terrains du projet sont déjà en partie aménagés (anciennes arènes et espace vert entretenu).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- les travaux ne concerneront que l'emprise actuelle des anciennes arènes et l'espace vert entretenu planté de jeunes platanes attenant à l'Est. Il s'agit de milieux artificialisés. En revanche, le bosquet existant au Sud (hors emprise) ne sera pas concerné par les aménagements.
- les eaux pluviales sur les terrains du projet feront l'objet d'une infiltration et d'un traitement par un décanteur-déshuileur. Aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé.
- des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, etc.,
- le projet fera l'objet d'une intégration paysagère.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- seuls quelques arbres seront supprimés (6). Une trentaine d'arbres seront plantés sur le site afin d'assurer l'intégration paysagère du projet.
- aucun rejet vers le milieu naturel/réseau hydrographique local n'est prévu,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

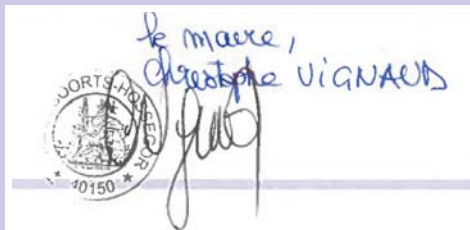


Fait à SOORTS-HOSSEGOR

le, 26/08/2021

Signature

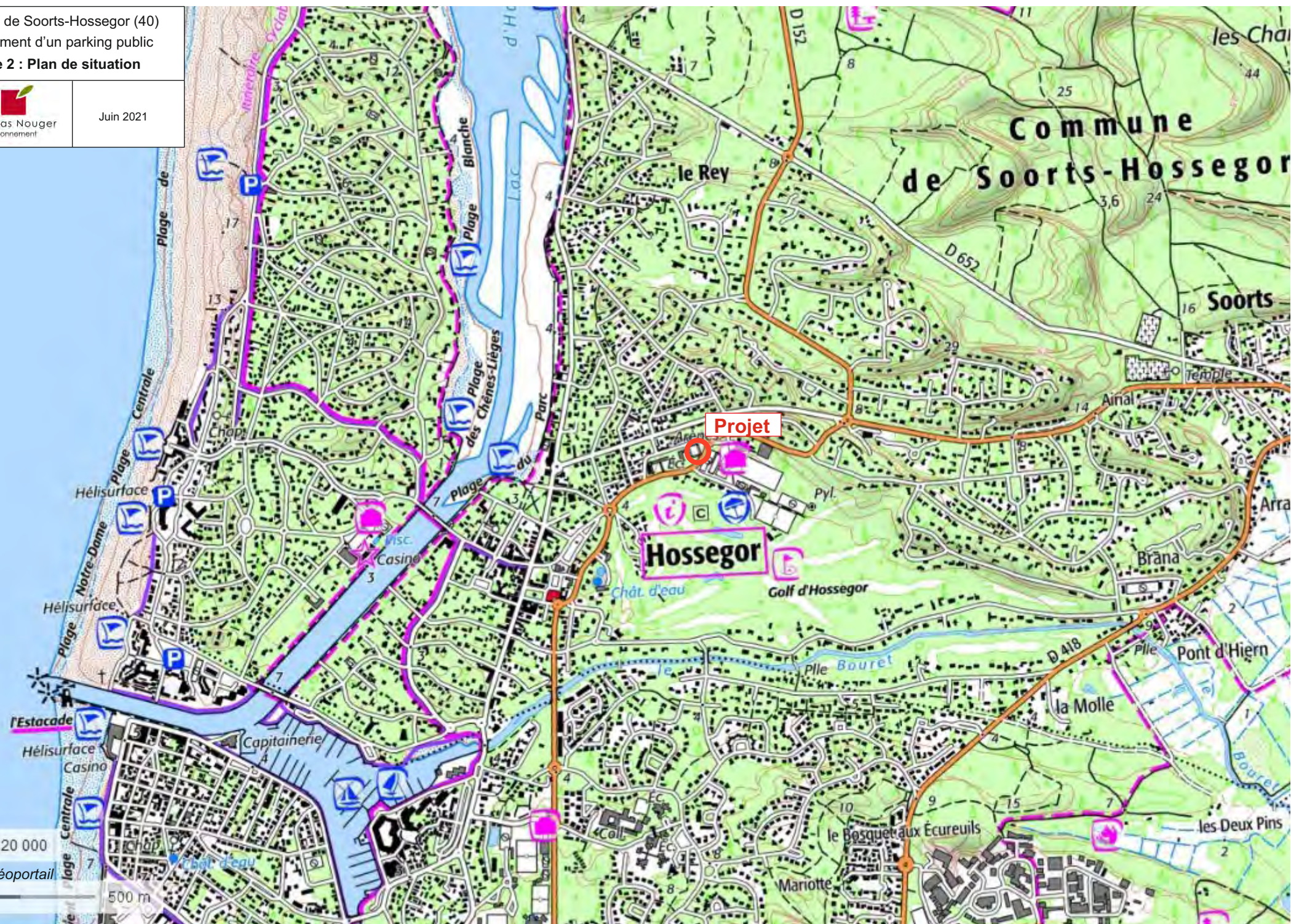
le maire,
Christophe VIGNAUD



Commune de Soorts-Hossegor (40)
Aménagement d'un parking public
Annexe 2 : Plan de situation



Juin 2021



Projet

Hossegor

Commune
de Soorts-Hossegor

Soorts

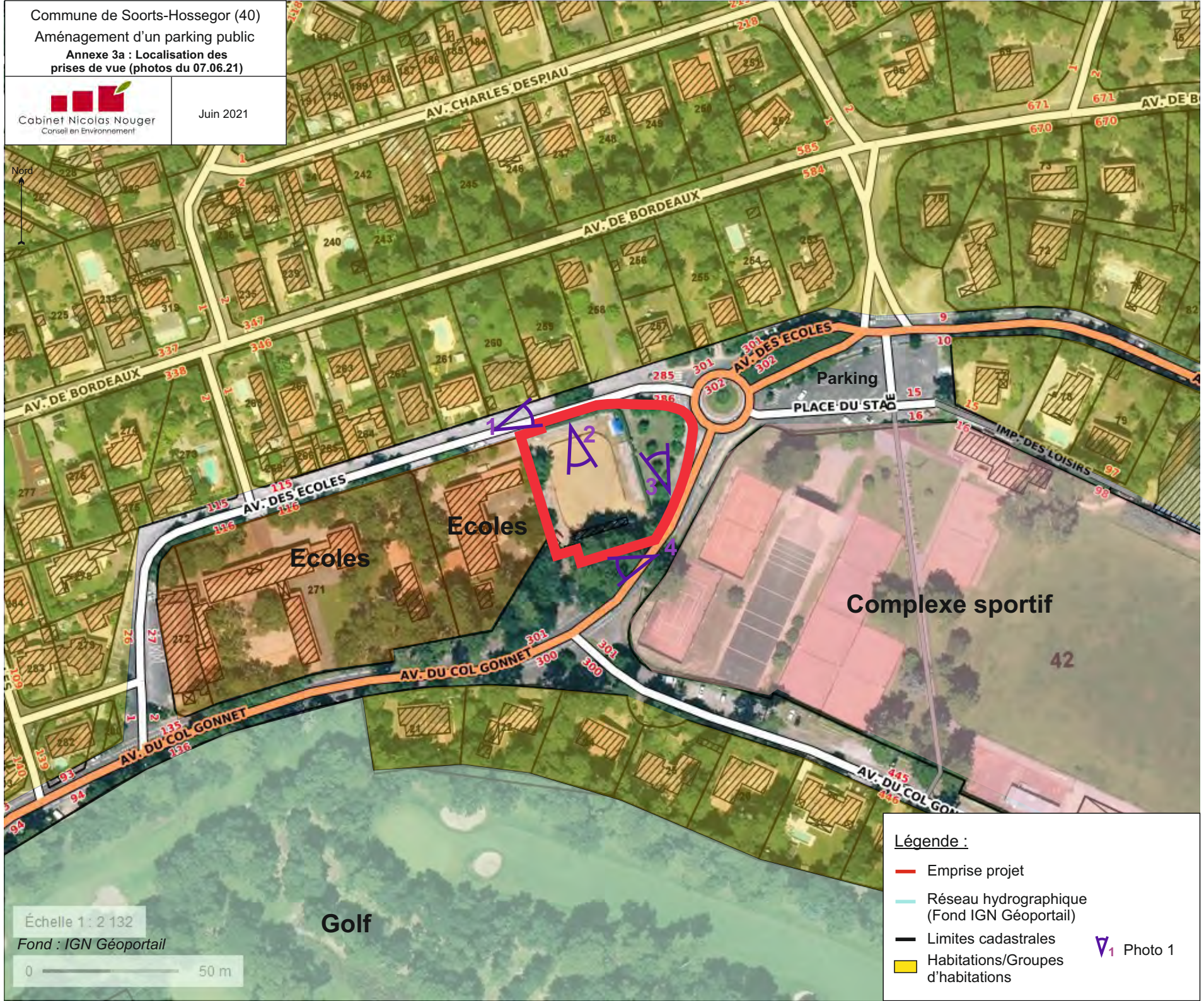
Pont d'Hiern

les Deux Pins






Échelle 1 : 20 000

Fond : IGN Géoportail





Légende :

-  Emprise projet
-  Réseau hydrographique
(Fond IGN Géoportail)
-  Limites cadastrales
-  Habitations/Groupes
d'habitations
-  Photo 1

ANNEXE 3b : Photographies prises le 07/06/2021



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Parvis école



VEGETATION

- Arbres (70%). Cépées et arbustes (30%) projet : Pin blanc du Japon, Chêne vert, Chêne liège, Chêne hybride d'Espagne, Arbousier, Genêt à balais
- Arbres existants
- Massifs vivaces et graminées sous bois : Bruyère, Diosma, Mahonia, Romarin rampant
- Massifs vivaces et graminées trame circulation : Eurya du Japon, Libertia, Cheveux d'ange
- Haie : Filaire à feuilles étroites
- Gazon
- Arbres à supprimer

RENETEMENTS/SOLS

- Voirie principale en enrobé
- Trottoir
- Béton clair
- Gravillon clair
- Stationnement dalle gazon

MOBILIER / CONSTRUCTIONS

- Ordures Ménagères
- Traverse bois 'bloc roue'
- Potelet bois

ANNOTATIONS

- Périmètre permis d'aménager



Maitrise d'ouvrage

Maitrise d'oeuvre

Parking Avenue des Ecoles

Echelle
1 : 500

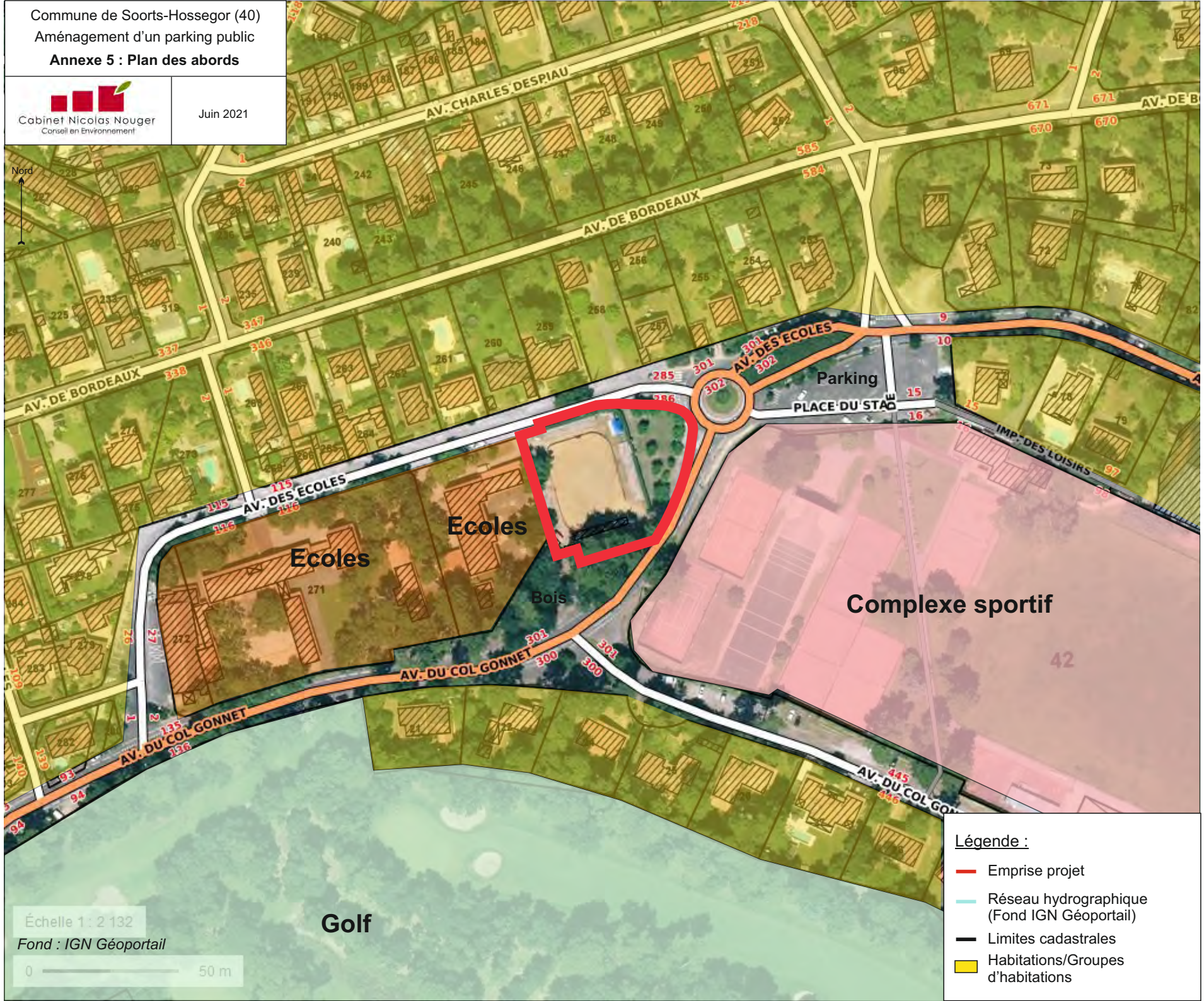
Commune
Soorts-Hossegor

Phase
Demande de permis
d'aménager

Plan
PA.4 Plan de composition avec abords du projet

Indice

Date
02/08/2021







Échelle 1 : 2 132

Fond : IGN Géoportail

0 — 50 m

Légende :

-  Emprise projet
-  Réseau hydrographique (Fond IGN Géoportail)
-  Limites cadastrales
-  Habitations/Groupes d'habitations